

L'hon. Bryce Mackasey (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, le député a repris exactement ce que j'ai proposé il y a deux jours. Dans le cas où serait établi un conseil d'arbitrage ou nommé un commissaire industriel, le président, ou le commissaire, voudrait sans doute connaître ou discuter avec la Commission de lutte contre l'inflation les paramètres du règlement salarial. Nous parlons de convention collective libre, et dans le cas des cheminots, des centaines de clauses sont d'un autre ordre que d'ordre monétaire et dans bien des cas, celles-ci sont plus importantes que le règlement monétaire qui doit être jugé en dehors de la Commission de lutte contre l'inflation. Il est vrai que la Commission impose des contraintes, mais elle ne supprime pas la convention collective, parce que théoriquement, certains règlements justes pourraient être sensiblement inférieurs aux paramètres établis par la Commission ou acceptables à celle-ci.

LA MENACE DE GRÈVE DES CHEMINOTS—LE CARACTÈRE
ESSENTIEL DES SERVICES FERROVIAIRES ET LE CONSEIL DES
RELATIONS DE TRAVAIL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher d'admirer l'optimisme du ministre mais, comme nous semblons nous acheminer vers une grève des cheminots à l'échelle du pays à cause de l'attitude d'autruche que prend le gouvernement à l'égard de cette situation et que les transports ferroviaires sont essentiels à l'économie de notre pays, puis-je demander au ministre suppléant du Travail si l'on a demandé au Conseil canadien des relations du travail, qui est habilité à étudier les demandes particulières, de statuer si les services ferroviaires sont nécessaires à l'économie nationale et si cette décision ou conclusion du Conseil canadien des relations du travail, qui, je crois, se réunit aujourd'hui, sera rendue publique?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que nous ayons besoin du Conseil pour réaffirmer que les services ferroviaires sont nécessaires à notre pays. La question est de savoir dans quelle mesure ils sont nécessaires et à quel moment un conflit de travail devient menaçant pour l'économie qu'il exige une intervention. Le député parle de grève comme si elle était inévitable quand, en fait, on n'a pas encore entamé le processus prévu par la loi. Il reste encore bien des étapes à franchir: il faut faire les offres, le commissaire doit rendre sa décision, puis il y aura la conciliation ou l'arbitrage. Le député montre le même cynisme qu'il montre chaque fois que la négociation collective est en jeu, et il anticipe sur les résultats de négociations collectives qui ne sont pas encore commencées.

* * *

● (1420)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME AU GUATEMALA—LES SECOURS AUX SINISTRÉS—
LA DEMANDE DE FOURNITURE D'UN HÔPITAL DE CAMPAGNE
PRÉSENTÉE PAR UN GROUPE MONTRÉALAIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Lundi, à la Chambre, le secrétaire d'État aux

Questions orales

Affaires extérieures et le ministre de la Défense ont fait savoir que le gouvernement faisait l'impossible à ce moment-là pour aider les malheureuses victimes du Guatemala. J'aimerais poser au premier ministre suppléant une question concernant une demande adressée au gouvernement requérant la fourniture d'un hôpital de protection civile d'une capacité de 200 lits. Le premier ministre suppléant peut-il confirmer que cette demande a été faite au gouvernement il y a quelque temps par le Dr Cohn de Montréal, appuyé par OXFAM-Canada, et que le gouvernement ne l'a pas encore agréée? Le cas échéant, pourrait-il en donner la raison?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a bel et bien reçu la demande. Elle a été réexaminée conjointement avec les organismes compétents en la matière; mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, donnera une réponse circonstanciée.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'est pas exact que l'envoi de médicaments ait été retardé par la paperasserie gouvernementale comme le prétendent les journaux. Le Guatemala en ce moment a besoin de liquidités, de vivres, de lait en poudre et d'appareils orthopédiques. Hier, le consulat du Guatemala à Montréal, sur les instructions précises du comité national guatémaltèque de coordination des secours, a fait savoir qu'on ne peut plus accepter d'autre aide médicale en ce moment. Le gouvernement canadien a été ensuite prié de ne prendre aucune disposition pour envoyer de nouvelles équipes médicales, officielles ou volontaires, avant d'y avoir été autorisé par le Guatemala. Le fait est que nous sommes tout prêts à aider dans toute la mesure du possible, et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait, mais pour le moment les autorités guatémaltèques et la ligue des Sociétés de la Croix-Rouge nous informent qu'il serait inutile et même gênant d'envoyer d'autres équipes de médecins.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, à ce point de vue, la réponse est rassurante, mais en ce qui concerne la demande précise d'établir au moment opportun un hôpital de campagne de 200 lits qui, je le sais, a l'appui de l'OXFAM du Guatemala et du gouvernement du Guatemala, j'aimerais que le ministre nous dise si le gouvernement est disposé à accepter, en principe, de le fournir lorsqu'il pourra effectivement l'incorporer à ses plans à l'égard du Guatemala.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir assurer la Chambre que, si les autorités du Guatemala et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge déclarent qu'il leur faut ou qu'elles pourraient utiliser actuellement d'autres équipes de médecins ou d'autre matériel d'hôpital, nous ferons notre possible pour les leur fournir. Je puis en donner l'assurance au député, mais nous avons discuté avec les autorités guatémaltèques la généreuse proposition du Dr Cohn de se porter volontaire, elles nous ont dit qu'il ne serait pas approprié en ce moment d'accroître une aide médicale qui semble déjà suffisante, compte tenu des moyens logistiques dont dispose le gouvernement du Guatemala.